

RAPPORT ANNUEL 2015



# Relancer l'activité industrielle au Québec

## Table des matières

Profil et mission de l'AQCIE .....	01
Message du président.....	02
Message du directeur exécutif .....	05
Revue des activités .....	07
▪ Interventions auprès de la Régie de l'énergie .....	07
– tableau des activités de l'année réglementaires 2014.....	11
– tableau des coûts assumés et compensations reçues.....	12
▪ Interventions auprès du gouvernement du Québec.....	13
▪ Interventions auprès d'Hydro-Québec.....	16
▪ Interventions auprès des médias .....	17
▪ Communications .....	18
Conseil d'administration 2015-2016.....	21
Les entreprises membres de l'AQCIE .....	22

## Profil et mission de l'AQCIÉ

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ) représente les plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles. Ces entreprises sont actives dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise, dont l'agroalimentaire, l'aluminium, la pétrochimie, les pâtes et papier, la première transformation des métaux, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques.

Présentes dans toutes les régions du Québec, dont elles sont souvent le principal moteur socioéconomique, ces entreprises offrent des dizaines de milliers d'emplois parmi les mieux rémunérés du secteur industriel.

L'AQCIÉ offre à ces entreprises la possibilité de parler d'une seule voix devant le gouvernement, le fournisseur unique d'énergie électrique et, en matière réglementaire, la Régie de l'énergie.

Ses actions se traduisent par d'importantes économies tarifaires qui profitent à l'ensemble des clients d'Hydro-Québec. Les interventions de l'AQCIÉ soutiennent surtout la compétitivité des consommateurs industriels d'électricité, les emplois qu'ils offrent et les retombées économiques de leurs activités, à la grandeur du Québec.

### TARIF L : ÉCONOMIES RÉALISÉES À LA SUITE DES INTERVENTIONS DE L'AQCIÉ DEVANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Pour une facture annuelle initiale de 12 000 000 \$ en 1997

Années	augmentation selon IPC	selon la demande HQ	augmentation réelle	Économies cumulatives
1998	12 122 279 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
1999	12 330 709 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2000	12 666 975 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2001	12 989 347 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2002	13 281 149 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2003	13 645 052 \$	12 192 000 \$	12 192 000 \$	Gel tarifaire
2004	13 894 757 \$	12 921 082 \$	12 728 448 \$	(192 634 \$)
2005	14 212 947 \$	13 192 424 \$	12 881 189 \$	(311 235 \$)
2006	14 491 520 \$	13 910 092 \$	13 576 774 \$	(333 319 \$)
2007	14 810 334 \$	14 299 575 \$	13 848 309 \$	(451 266 \$)
2008	15 155 415 \$	14 714 262 \$	14 249 910 \$	(464 352 \$)
2009	15 185 725 \$	15 037 976 \$	14 420 909 \$	(617 067 \$)
2010	15 459 068 \$	15 068 052 \$	14 478 593 \$	(589 460 \$)
2011	15 907 381 \$	15 068 052 \$	14 420 678 \$	(647 374 \$)
2012	16 145 992 \$	15 324 209 \$	14 348 575 \$	(975 634 \$)
2013	16 291 306 \$	15 845 232 \$	14 692 941 \$	(1 152 292 \$)
2014	16 617 132 \$	16 764 256 \$	15 207 194 \$	(1 557 062 \$)
2015	16 799 921 \$	17 418 062 \$	15 587 373 \$	(1 830 688 \$)
2016	17 085 519 \$*	17 714 169 \$	15 587 373 \$	(2 126 795 \$)
<b>Cumulatif</b>	<b>42,4 %</b>	<b>47,6 %</b>	<b>29,9 %</b>	<b>(17,7 %)</b>

\* Estimé à 1,7 %

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

# Relancer l'activité industrielle au Québec

*AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE, LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ AU TARIF INDUSTRIEL DE GRANDE PUISSANCE (TARIF L) A DIMINUÉ DE PLUS DU TIERS. LES PRÉVISIONS D'HYDRO-QUÉBEC VOIENT CETTE TENDANCE SE POURSUIVRE ET N'ANTICIPENT À COURT TERME AUCUNE DEMANDE ADDITIONNELLE ASSOCIÉE AU NOUVEAU TARIF DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL. CETTE SITUATION EST PRÉOCCUPANTE, POUR L'ENSEMBLE DES QUÉBÉCOIS.*



**Michel Gariépy**  
Président du Conseil de l'AQCIE et  
Chef entretien électrique-  
instrumentation et Énergie  
CEZinc

### LES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

À l'époque du développement des grands barrages hydroélectriques, qui jouent encore aujourd'hui un rôle déterminant dans le bilan énergétique et dans la vie quotidienne des Québécois, la disponibilité d'électricité et la croissance industrielle sont allées de pair.

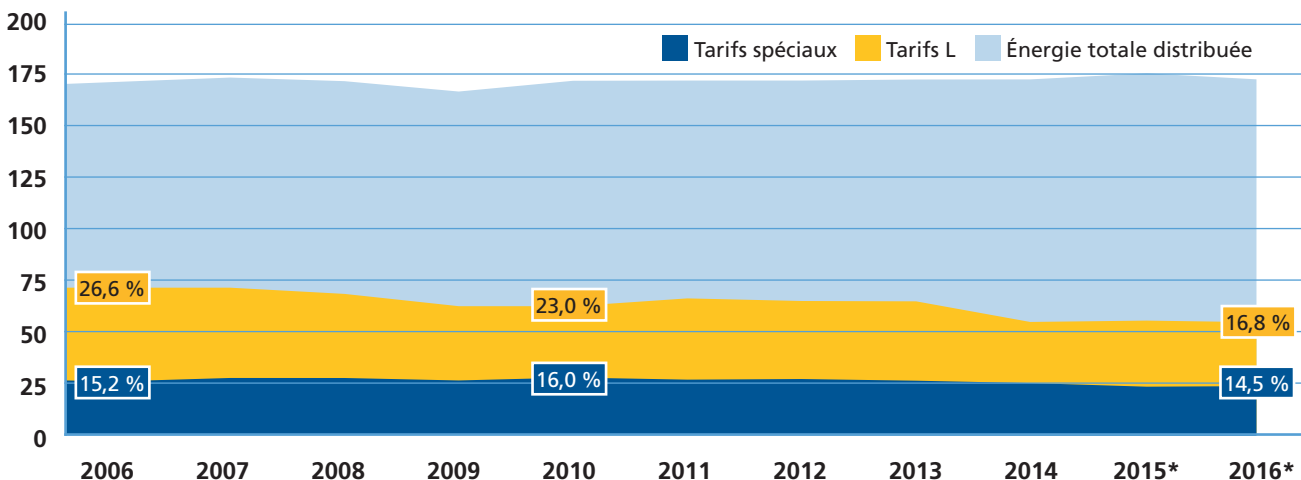
La consommation constante de grandes quantités d'électricité a aussi joué un rôle structurant dans l'amortissement des ces ouvrages titanesques qui font

aujourd'hui partie de notre patrimoine commun. Les consommateurs industriels d'électricité soutiennent toujours aujourd'hui des dizaines de milliers d'emplois industriels et manufacturiers parmi les mieux rémunérés au Québec. Dans plusieurs régions, ils constituent des moteurs économiques irremplaçables. Pour chaque kWh d'électricité consommé, ces industries créent de quatre à cinq fois plus de retombées économiques directes que l'exportation de ce même kWh. Voilà pourquoi la diminution de la consommation industrielle est préoccupante pour tous.

### LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ EST BIEN RÉELLE

Même en tenant compte de l'électricité consommée à tarifs spéciaux par les grands industriels, une consommation qui s'est maintenue au cours des dix dernières années sans pourtant augmenter, la diminution de la consommation industrielle totale dépasse les 24 %. Un déclin qu'il importe d'endiguer si le Québec veut demeurer en mesure d'offrir la vaste gamme de services dispensés à ses citoyens.

### ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE L'ÉLECTRICITÉ UTILISÉE PAR LES GRANDS INDUSTRIELS (en mégawatts)



\* 2015, 4 mois réel, 8 mois prévisions; 2016 prévisions

Source : Hydro-Québec, Prévion des ventes, mise à jour au 30 juillet 2015, Dossier tarifaire 2016 R-3933-2015, HQD 4, Document 2, Page 19

Certes, une partie de la diminution de la consommation industrielle d'électricité est attribuable aux gains en efficacité énergétique, dont les consommateurs industriels d'électricité sont les champions. À titre d'illustration, les industriels composent près des deux tiers des sociétés membres du Réseau électricité de l'Hydro-Québec, regroupant les chefs de file de l'efficacité énergétique. Malheureusement, l'essentiel de la diminution est attribuable à des fermetures d'usine, des réductions de capacité de production, bref, à une croissance qui ne s'est jamais réalisée.

Il y a plus inquiétant encore. Si les prévisions de la demande au Tarif L d'Hydro-Québec poursuivent leur descente, c'est aussi parce que les infrastructures industrielles dans lesquelles on n'investit pas sont condamnées, à terme, à la délocalisation ou à la fermeture. Une fois le mouvement amorcé, difficile de le juguler. D'autant plus que les juridictions nationales se livrent une chaude concurrence pour attirer chez elles les investissements structurants. Le prix payé pour la perte de compétitivité des tarifs industriels québécois est très lourd.

#### **LA DEMANDE NE SE RENOUVELLE PAS SUFFISAMMENT**

Malgré l'offre d'un Tarif de développement économique, les nouvelles installations ou l'investissement dans les installations existantes ne sont toujours pas au rendez-vous. En fait, l'abandon récent de projets d'investissements tels que ceux d'IFFCO Canada (2 G\$) et de FerroAtlantica (382 M\$) viennent ajouter de l'incertitude quant à une éventuelle reprise de la consommation industrielle au Québec. Force est de constater que les tarifs industriels d'électricité ne parviennent plus à maintenir et à créer investissements et emplois au Québec.

#### **IL FAUT AGIR**

C'est à juste titre que le gouvernement s'est dit préoccupé de l'effritement de la compétitivité des tarifs industriels d'électricité québécois.<sup>1</sup> Selon nous, puisque le Tarif de développement économique n'offre qu'un rabais temporaire menant graduellement au retour à des tarifs non concurrentiels à l'échelle mondiale – là où se livre la concurrence pour les grandes installations industrielles – son efficacité ne peut être que limitée. Le manque de stabilité et de prévisibilité de l'évolution des tarifs industriels québécois, en raison des fréquentes interventions gouvernementales ayant une incidence sur les tarifs, pèse aussi lourd dans la balance.

La conjoncture économique actuelle est difficile et les risques associés aux nouveaux investissements sont importants. Cependant, la solution ne saurait être d'attendre que les choses se tassent et que les tarifs industriels d'électricité redeviennent d'eux-mêmes concurrentiels. Mais pourquoi attendre ? La disponibilité d'hydroélectricité abondante et à faible empreinte environnementale demeure – et devient peut-être plus que jamais – un atout dont le Québec peut tirer avantage.

Depuis plusieurs années, l'AQCIE et les industriels qui en sont membres cherchent des interlocuteurs, chez Hydro-Québec comme au gouvernement, avec lesquels ils pourraient parler affaires, contribuer à l'élaboration de stratégies gagnantes et engager des actions concrètes. Nous le répétons de mémoire en mémoire et nous le réitérons ici. Les industriels actifs au Québec font partie de la solution et sont tout à fait disposés à y travailler.

Et si, ensemble, nous redonnions au Québec son attrait et son dynamisme industriel ?

1. **Décret 841-2014**, 24 septembre 2014 CONCERNANT les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie se rapportant à l'évolution des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu les sociétés membres, qui rendent notre action possible. Chaque année, par ses représentations expertes devant la Régie de l'énergie, par ses interventions auprès du gouvernement et des médias, l'AQCIE contribue à la compétitivité de tous les industriels québécois en leur faisant économiser des millions de dollars sur leurs tarifs d'électricité. Afin de rendre nos actions plus efficaces, nous invitons tous les industriels à rejoindre nos rangs. La portée de nos actions en serait accrue, et, en retour, ils obtiendraient un meilleur potentiel de création de richesses ici-même, ce dont profiteraient l'ensemble des Québécois.

Parmi les sociétés membres, je tiens à souligner l'engagement de celles dont les représentants composent notre conseil d'administration et notre exécutif. Il s'agit de fonctions exigeantes, qui requièrent une partie importante de l'attention et des ressources de ces gestionnaires de haut niveau. Leur apport nous est essentiel et nous ne saurions jamais les remercier suffisamment.

En terminant, je tiens à souligner le travail hors pair de notre infatigable directeur exécutif, Luc Boulanger. En plus de l'expertise, à la fois vaste et pointue, dont il nous fait profiter, il multiplie les interventions devant le gouvernement, les médias et, surtout, devant la Régie de l'énergie, où il encadre et coordonne les professionnels et les experts qui contribuent à faire progresser la cause des industriels au Québec.

Les défis ne manquent pas et, avec le travail de tous, j'ai confiance que les industriels actifs au Québec feront des avancées décisives dans la relance de l'économie.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Gariépy', with a large, sweeping flourish underneath.

**Michel Gariépy**  
Président du Conseil

## MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

### Préparer le changement

*AVEC SES NOMBREUSES INTERVENTIONS DEVANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET LE GOUVERNEMENT EN 2015, L'AQCIE N'AURA MÉNAGÉ AUCUN EFFORT POUR FAIRE AVANCER DEUX DOSSIERS STRATÉGIQUES : LA PLACE DES INDUSTRIELS DANS LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2016-2025 ET LA RÈGLEMENTATION INCITATIVE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ.*



Luc Boulanger  
Directeur exécutif, AQCIE

#### L'HEURE DEMEURE À L'ACTION

Depuis 2013, l'AQCIE déploie des efforts exceptionnels dans ses activités gouvernementales et réglementaires, en travaillant non seulement à l'avancement des enjeux courants, mais aussi à l'élaboration d'éléments structurants pour l'avenir. La nouvelle politique énergétique est assurément l'un deux, tout comme la réglementation incitative des tarifs d'électricité qui modifiera en profondeur notre mode d'intervention devant la Régie de l'énergie pour contribuer à la compétitivité des tarifs industriels d'électricité.

Au moment d'écrire ces lignes, la Politique énergétique 2016-2025 n'avait toujours pas été déposée. Quant à la réglementation incitative, celle-ci devrait être mise en place en 2017, pour application dès l'année tarifaire 2018-2019. Cela peut sembler loin, mais pour les industriels habitués à penser plusieurs coups d'avance, comme aux échecs, 2018 c'est demain.

#### IL EST TEMPS DE REVENIR À LA CROISSANCE

Les contraintes budgétaires des deux derniers gouvernements, traduites législativement dans les projets de loi 25 et 28, comprenaient des mesures concernant l'énergie qui nuisent à la compétitivité, à la stabilité et à la prévisibilité des tarifs industriels d'électricité. Ces facteurs n'ont rien de banal car, tant qu'ils ne sont pas réunis, le risque est trop grand pour que les investissements industriels soient considérés

au Québec. Le déclin dramatique de la consommation industrielle d'électricité au cours de la dernière décennie – et donc de l'activité industrielle – en est la preuve.

C'est pourquoi l'année 2015 aura aussi été marquée par la mise en lumière, dans plusieurs mémoires déposés devant le gouvernement, des effets négatifs des mesures concernant l'énergie du Projet de loi 28.

Il est grand temps de redonner à l'électricité son rôle moteur dans le développement économique du Québec, maintenant que l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouvernemental mettra fin à certaines des mesures nuisibles du Projet de loi 28; que les négociations dans le secteur public ne monopolisent plus l'attention du gouvernement; que la réglementation est en voie de solutionner l'épineux problème des sommes perçues en trop par Hydro-Québec auprès de ses clients, privant ces derniers de plus de 1,4 milliard \$ en cinq ans, et que le Québec aura une nouvelle politique énergétique à mettre en action,

C'est à cela que l'AQCIE, ses sociétés membres et l'ensemble des industriels actifs au Québec souhaitent plus que jamais contribuer.

#### TOUT UN CHANTIER !

Comme nous l'avons vu dans le tableau accompagnant le Message du président, les Tarifs spéciaux accordés dans certains secteurs d'activité industrielle au Québec ont maintenu leur demande, sans toutefois connaître de croissance en dix ans. Cette approche tarifaire peut contribuer à la compétitivité des entreprises industrielles mais, par nature les tarifs spéciaux doivent être l'exception et non la règle.

On peut voir un autre signe de l'effritement de la compétitivité du Tarif L dans le fait que le Tarif de développement économique – grande puissance, qui lui

est étroitement lié, n'ait pas encore trouvé preneur. Le gouvernement s'est dit préoccupé de cet effritement, mais cette préoccupation ne peut se limiter à des recommandations à la Régie de l'énergie. D'autant plus qu'une telle action demeure déplacée dans le cadre d'une réglementation efficace et autonome.

Pour que les tarifs industriels retrouvent leur attrait, leur pouvoir de stimulation de la demande industrielle, le gouvernement peut aller bien au-delà, tout en respectant les prérogatives de la Régie de l'énergie. Plutôt que d'imposer d'abord l'approvisionnement postpatrimonial à coût élevé aux tarifs industriels, comme l'entérine le Projet de loi 28, il est nécessaire de renverser cette mesure en offrant d'abord l'électricité patrimoniale aux clients d'Hydro-Québec, et particulièrement à ses clients industriels. L'interfinancement imposé aux industriels en faveur des clients résidentiels, à hauteur de plus de 200 millions \$ par année, peut aussi être éliminé, voire inversé, comme cela se voit dans certaines juridictions nord-américaines en raison des retombées économiques associées à la consommation industrielle d'électricité.

Afin de restaurer la stabilité et la prévisibilité de l'évolution des tarifs industriels d'électricité, le gouvernement peut aussi s'abstenir d'intervenir dans des questions ayant une incidence tarifaire. La réglementation incitative pourrait à cet égard avoir un effet très avantageux.

Dans plusieurs juridictions, les industriels ont accès à des programmes qui réduisent la facture énergétique en-deçà des tarifs nominaux. Le programme d'énergie interruptible en est un bon exemple au Québec, et sa révision récente contribue à son succès. D'autres avenues demeurent inexplorées ici, des avenues dans lesquelles le gouvernement, Hydro-Québec et les industriels peuvent s'engager ensemble afin de redonner à l'électricité son rôle de catalyseur du développement industriel et économique du Québec.

#### **BÂTIR SUR NOS ACQUIS**

Il est urgent de stopper le déclin de la demande industrielle d'électricité, en consacrant les efforts nécessaires pour stimuler l'investissement dans les installations industrielles présentes au Québec. De concert avec ces efforts visant l'essor et la pérennité des retombées économiques actuelles, il faut mettre un terme à près de deux décennies sans nouvelle implantation industrielle d'envergure au Québec.

Notre défi consiste à redonner à l'électricité l'attrait qui a présidé à la vague d'industrialisation connue de pair avec la construction des grands barrages. Il s'agit d'un chantier important, urgent, où l'AQCIE et les industriels actifs au Québec sont déjà à pied d'œuvre.



**Luc Boulanger**  
Directeur exécutif



## Revue des activités

*EN RAISON DE LA DIMINUTION QUE L'ON OBSERVE MALHEUREUSEMENT DEPUIS PRÈS D'UNE DÉCENNIE DANS LA CONSOMMATION INDUSTRIELLE D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC, LES INDUSTRIES QUI Y SONT ACTIVES JOUENT UN RÔLE D'AUTANT PLUS ESSENTIEL DANS L'ÉCONOMIE. L'AQCIE INTERVIENT EN LEUR NOM, AFIN QU'ELLES PUISSENT LIVRER LEUR PLEIN POTENTIEL AUX CHAPITRES DE L'EMPLOI ET DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES.*

L'électricité revêt un caractère essentiel pour ses consommateurs industriels, cette forme d'énergie représentant de 25 % à plus de 75 % de leurs coûts d'exploitation. C'est pourquoi l'AQCIE intervient en premier lieu auprès de la Régie de l'énergie, afin de rétablir la compétitivité, la stabilité, la prévisibilité et la souplesse des tarifs industriels.

Les stratégies, politiques et décisions du gouvernement ont une incidence marquante sur les activités des industriels actifs au Québec. L'AQCIE intervient auprès de lui pour défendre les intérêts de ces industriels et leur capacité à jouer pleinement leur rôle dans la collectivité. À l'occasion, les arguments de l'AQCIE empruntent également la voie des médias, à cette même fin.

Voici un survol des interventions de l'AQCIE en 2015.

### INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

L'attention du public et des médias se porte surtout sur les décisions de la Régie de l'énergie relatives aux requêtes tarifaires d'Hydro-Québec, mais celles-ci sont la résultante de nombreuses autres requêtes ayant un impact sur les tarifs. Les représentations sur ces différents enjeux requièrent une connaissance approfondie, un suivi attentif et des preuves d'experts, autant d'outils que l'AQCIE sait mettre en œuvre pour contribuer à la compétitivité des industriels actifs au Québec, en travaillant à l'obtention de tarifs industriels compétitifs, stables, prévisibles et flexibles. Voici quelques-uns des faits saillants de l'année réglementaire 2015.

 [Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur \(R-3864-2013\)](#)

La Régie de l'énergie a rendu sa décision finale, le 26 février 2015, sur le Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) où elle précise ses critères de fiabilité en approvisionnement en énergie et en puissance; approuve la stratégie du Distri-

buteur de ne pas revendre ses surplus sur les marchés limitrophes, sous réserve d'un suivi attentif des conditions du marché; approuve la prévision des besoins en énergie et en puissance des réseaux autonomes, tout en fixant plusieurs éléments de suivi à leur égard.

Dans une décision partielle, rendue le 8 décembre 2014, la Régie avait déjà approuvé les prévisions de la demande et les stratégies d'approvisionnement soumises par Hydro-Québec, sujettes à certains ajustements devant être réalisés pour le prochain état d'avancement du plan. Cette première décision modifiait aussi les conditions de l'appel d'offre en puissance pour une durée de 20 ans, en le réduisant de 1 000 à 500 MW; assouplissait le délai entre l'approbation des contrats et leur entrée en vigueur; limitait la participation des producteurs à l'intérieur de la province; éliminait la contrainte de programmation à une heure d'avis; limitait l'appel d'offre à des projets de fourniture conventionnels et rejetait la prise en compte du marché du carbone.

 [Demande d'approbation de la grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offre de 450 MW d'énergie éolienne \(R-3866-2013\)](#)

Les grands industriels ont été déboutés dans ce dossier où ils contestaient l'appel d'offre pour la production de 450 MW d'énergie éolienne, soutenant notamment que la Régie n'avait pas le pouvoir d'approuver un approvisionnement sans démonstration de besoins. Qui plus est, la Régie établissait subsidiairement que les usagers québécois n'avaient aucun droit à l'électricité patrimoniale. À la suite de cette décision, le gouvernement a présenté des amendements législatifs relatifs à l'énergie dans son Projet de loi 28, venant enchâsser ces principes dans la loi.

Il s'agit là d'une grande déception, compensée en partie par l'annonce, en décembre 2015, que le gouvernement entendait confier à Hydro-Québec Production – donc à l'extérieur du périmètre tarifaire – tout achat additionnel d'énergie éolienne ne comblant aucun besoin spécifique.

### ■ Demande d'autorisation du Transporteur relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane - Bout-de-l'île (R-3887-2014)

Après que la Régie de l'énergie eut opté pour une nouvelle ligne de transport plutôt que pour l'hypothèse de la compensation en série, dans sa décision du 13 mars 2015, le dossier a refait surface dans les médias à la suite d'une décision du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Au terme de son analyse, et après examen de l'information recueillie au cours de son audience publique et de son enquête, celui-ci demande un temps d'arrêt pour ce projet afin d'acquérir de l'information supplémentaire. Le BAPE se sent conforté dans sa décision du fait que TransÉnergie (le Transporteur) dispose selon lui d'une marge de manœuvre.

Bien que l'AQCIE ait appuyé la construction de cette ligne au lieu de l'installation de compensation en série, elle estimait toutefois que les études économiques sous-tendant ce projet devaient faire l'objet d'une mise à jour. On se rappellera que le coût de construction de cette nouvelle ligne est estimé à plus d'un milliard \$. Le gouvernement a préféré ne pas donner suite aux recommandations du BAPE, en autorisant le Transporteur à aller de l'avant, même si les besoins à combler par ce projet ne se manifesteront pas avant 2020.

### ■ Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport (R-3888-2014), Demande de révision de la décision rendue en phase I (R-3959-2016 pour le Transporteur et R-3961-2016 pour le Producteur)

Dans ce dossier, traité en audiences publiques du 3 au 16 février 2015, il est principalement question de déterminer la formule selon laquelle le Transporteur contribuera financièrement au raccordement d'installations à son réseau, à la suite de demandes de ses clients, qu'il s'agisse du Distributeur pour la charge locale, d'utilisateurs de point à point, d'Hydro

Québec Production (le Producteur) ou de producteurs indépendants. L'objectif poursuivi par la Régie consiste à éliminer dans les futurs projets le double comptage que la formule précédente permettait et à appliquer rétroactivement la nouvelle formule à six projets exécutés au cours des dernières années.

Parmi les enjeux de l'établissement d'une telle formule, on retrouve le concept d'actualisation sur une période de 20 ans, le fait que tout raccordement doive générer de nouveaux revenus, de même que l'application du principe du demandeur-déclencheur qui établit la partie responsable des ajouts au réseau de transport. Puisque les besoins du Distributeur, connus d'avance, sont toujours prioritaires dans la file d'attente, ceci a pour effet, selon l'AQCIE, de permettre au Producteur d'agir en « passager clandestin » à l'égard de la charge locale.

Tout en favorisant l'ajout de clients au réseau, l'AQCIE estime que ces additions doivent se faire en respectant la neutralité tarifaire. Ainsi, les revenus de transport anticipés pour un ajout au réseau devraient compenser la contribution octroyée, tout en défrayant le coût de service du Transporteur. Le montant maximum alloué ne doit pas avoir d'impact à la hausse sur les tarifs des usagers et, inversement, tout revenu additionnel généré au-delà de ce maximum devrait profiter à l'ensemble des usagers du service, sous forme de baisse des tarifs.

Reconnaissant ce principe, dans sa décision du 19 décembre 2015, la Régie exigera que les contributions versées soient assorties aux raccordements générant de nouvelles ventes et que le suivi des projets se fasse par raccordement, et non par client, abrogeant ainsi, avec effet immédiat, une disposition des tarifs et conditions qui permettait exceptionnellement un suivi agrégé des projets du Producteur.

Hydro-Québec interjette appel de cette décision, en janvier 2016, et demande de sursoir à la poursuite du dossier en phase II, pour les motifs suivants :

- des sommes pouvant atteindre des milliards de dollars seraient en jeu;
- la Régie aurait bafoué des droits acquis pour les contrats négociés en vertu de la disposition qu'elle abroge;
- la Régie aurait décidé sur des questions affectant les opérations du Producteur sans que celui-ci n'ait été entendu;
- la décision comporterait des vices de fond de nature à l'invalidier.

Pour sa part, l'AQCIE souhaite que la décision initiale de la Régie soit maintenue en substance, au bénéfice de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

#### Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité (R-3897-2014)

Faisant suite à l'initiative de tous les intervenants usuels devant la Régie, regroupés en coalition pour proposer la considération d'une nouvelle façon de faire en réglementation (R-3835-2013), la Régie décidait de son propre chef d'initier une procédure en vue de l'établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le Distributeur et le Transporteur.

Cette question avait été soulevée à deux reprises dans une perspective d'équilibre budgétaire par les gouvernements Marois et Couillard, qui décidaient, d'une part, de s'approprier les gains d'efficacité des entreprises réglementées et, d'autre part, de saisir tout écart de rendement qui serait réalisé, en dépit de l'approbation par la Régie d'une formule de partage entre l'actionnaire et les usagers. Le gouvernement reconnaissait cependant la nécessité de mettre en place un tel mécanisme et, à terme, d'en faire bénéficier les usagers selon la formule qui sera retenue par la Régie.

C'est ainsi qu'une décision procédurale était rendue, le 4 mars 2015, et que la Régie déposait aussi un rapport d'expert préparé par Elenchus Research Associates qui procède à un balisage des meilleures pratiques en Amérique du Nord. Le processus a d'abord été enclenché par la reconnaissance des intervenants invités à participer au dossier; l'établissement du calendrier des audiences publiques; et le déroulement d'examen du dossier en trois phases : établissement des caractéristiques d'un mécanisme de rendement incitatif (MRI), étude de productivité multifonctionnelle et fixation du MRI.

Pour les besoins de la Phase I, deux experts ont été retenus par la Régie, soit Pacific Economic Group – celui proposé par l'AQCIE – pour l'ensemble des intervenants et Concentric Energy Advisors, pour les entreprises réglementées de transport et de distribution d'Hydro-Québec. Les experts et les intervenants ont déposé en 2015 témoignages et mémoires et les audiences pour cette phase se sont déroulées du 8 au 19 février 2016.

La Régie avait fixé le déroulement de la phase I du 14 au 23 mars 2016, mais Hydro-Québec a demandé d'en reporter la tenue sine die pour une série de motifs :

- les délais ne permettent pas d'étudier l'imposante documentation déposée à la suite de ses propres demandes de renseignements;
- des changements organisationnels importants sont survenus, avec la nomination de nouveaux cadres supérieurs responsables de ce dossier, et ceux-ci ont besoin de plus de temps pour prendre connaissance du dossier;
- en plus de la nécessité, pour la société d'État, de revoir sa stratégie d'audience et de changer de procureurs dans ce dossier.

Tout en reconnaissant le bien fondé des arguments d'Hydro-Québec, les intervenants se sont opposés au report des audiences aux calendes grecques et ont demandé à la Régie de fixer une date, avant l'été

2016, pour la reprise des travaux afin de permettre l'implantation du mécanisme selon l'échéancier initialement prévu.

Après une conférence préparatoire, tenue le 22 mars 2016, la Régie propose de considérer séparément les dossiers du Transporteur et du Distributeur, ce qui répond aux préoccupations d'Hydro Québec puisque seul le Transporteur entend revoir ses positions. La Régie a aussi annoncé une audience sur les moyens préliminaires, le 8 juin 2016, et la tenue des audiences sur la Phase I, du 19 au 27 septembre 2016.

En raison de la vaste incidence de la réglementation incitative, de l'énergie et des ressources financières investies, l'AQCIE apprécie que la Régie ait remis rapidement le processus sur ses rails.

Après ces premières audiences et avoir entendu les recommandations des parties sur l'étude de productivité, la Phase II, contre laquelle Hydro-Québec s'est déjà prononcée, la Régie devra décider si cette étude de productivité sera réalisée ou non.

La phase III, qui devait débuter en septembre 2016, sera nécessairement retardée mais nous espérons que la Régie sera néanmoins en mesure de rendre une décision en avril 2017. Le MRI devrait alors être pris en compte dans le dossier tarifaire déposé à l'automne de cette même année, pour être intégré aux tarifs de distribution du 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **■ Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP) (R-3927-2015)**

Cette demande vise à faire reconnaître, dès 2015, les coûts capitalisables du Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ) et des programmes et activités du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIÉ), à titre d'actif réglementaire amorti sur 10 ans, de même que les frais de développement inhérents à ces programmes, amortis sur cinq ans.

Conformément aux principes comptables US-GAAP, la demande souhaite que le coût de retraite, inclus dans les comptes d'écarts, soient rémunérés selon le taux de rendement attendu (actuariel) sur les actifs de la caisse, plutôt que selon un taux d'obligations à long terme existant. L'impact des décisions antérieures de la Régie sur cette question devrait ainsi être pris en compte. Hydro-Québec sollicitait également d'autres éléments, dont l'accroissement de la période d'amortissement de certains actifs du Transporteur.

Les impacts règlementaires les plus significatifs sur le revenu requis sont le PGEÉ (785,6 M \$) et la révision de la vie utile des immobilisations corporelles (100 M \$). Une dérogation avait déjà été accordée par la Régie en regard du PGEÉ, dans le dossier du passage aux normes comptables internationales (IFRS). Quant à la vie utile des actifs de transport, la Régie doit considérer les dispositions relatives à cette question dans la Loi sur Hydro-Québec.

L'AQCIE a appuyé la demande d'Hydro-Québec dans ce dossier, présentant une preuve d'expert préparée par Maurice Gosselin, professeur titulaire de l'École de comptabilité de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval. Des audiences ont été tenues en octobre 2015 sur ce dossier qui a été pris en délibéré par la Régie.

#### **■ Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2016-2017 (R-3933-2015)**

Cette demande, déposée à la Régie le 30 juillet 2015, proposait une hausse tarifaire de 1,9 % pour tous les clients, à l'exception des clients industriels de grande puissance pour lesquels la hausse était de 1,2 %. Les intervenants reconnus ont déposé leur preuve le 5 novembre 2015 et les audiences se sont tenues du 4 au 18 décembre.

Pour une deuxième année consécutive, l'hiver 2014 été très rigoureux, avec un écart climatique similaire à celui de l'hiver précédent. La fourniture d'électricité pour

## Activités de l'année réglementaires 2014

Requête	Coûts assumés (\$)	Quantum (\$)	%
R-3887-2014 Demande d'autorisation Chamouchouane	60 133	59 124	98,3
R-3888-2014 Politique d'ajouts au réseau de transport	194 546	171 349	88,1
R-3891-2014 Demande d'approbation électricité interrompible	14 379	17 112	119,0
R-3897-2014 Approbation d'un mécanisme de réglementation incitative	42 522	–	
R-3903-2014 Tarifs de transport au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	14 710	14 820	100,7
R-3905-2014 Tarifs de distribution au 1 <sup>er</sup> avril 2015	134 31	120 148	89,5
<b>Total (quantum déterminé)</b>	<b>418 082</b>	<b>382 553</b>	<b>91,5</b>

satisfaire les besoins de chauffage de la clientèle en période de pointe a produit d'importantes fluctuations dans les postes de revenus et de dépenses d'Hydro-Québec. Celle-ci propose de modifier la formule arrêtée par la Régie l'an dernier pour disposer de cette question, ce à quoi s'oppose l'AQClE. Plusieurs scénarios alternatifs sont envisagés, tous ayant un impact significatif sur les hausses tarifaires demandées. La proposition de l'AQClE, conforme aux mécanismes en vigueur, a pour effet de réduire la demande d'Hydro-Québec de 0,9 %.

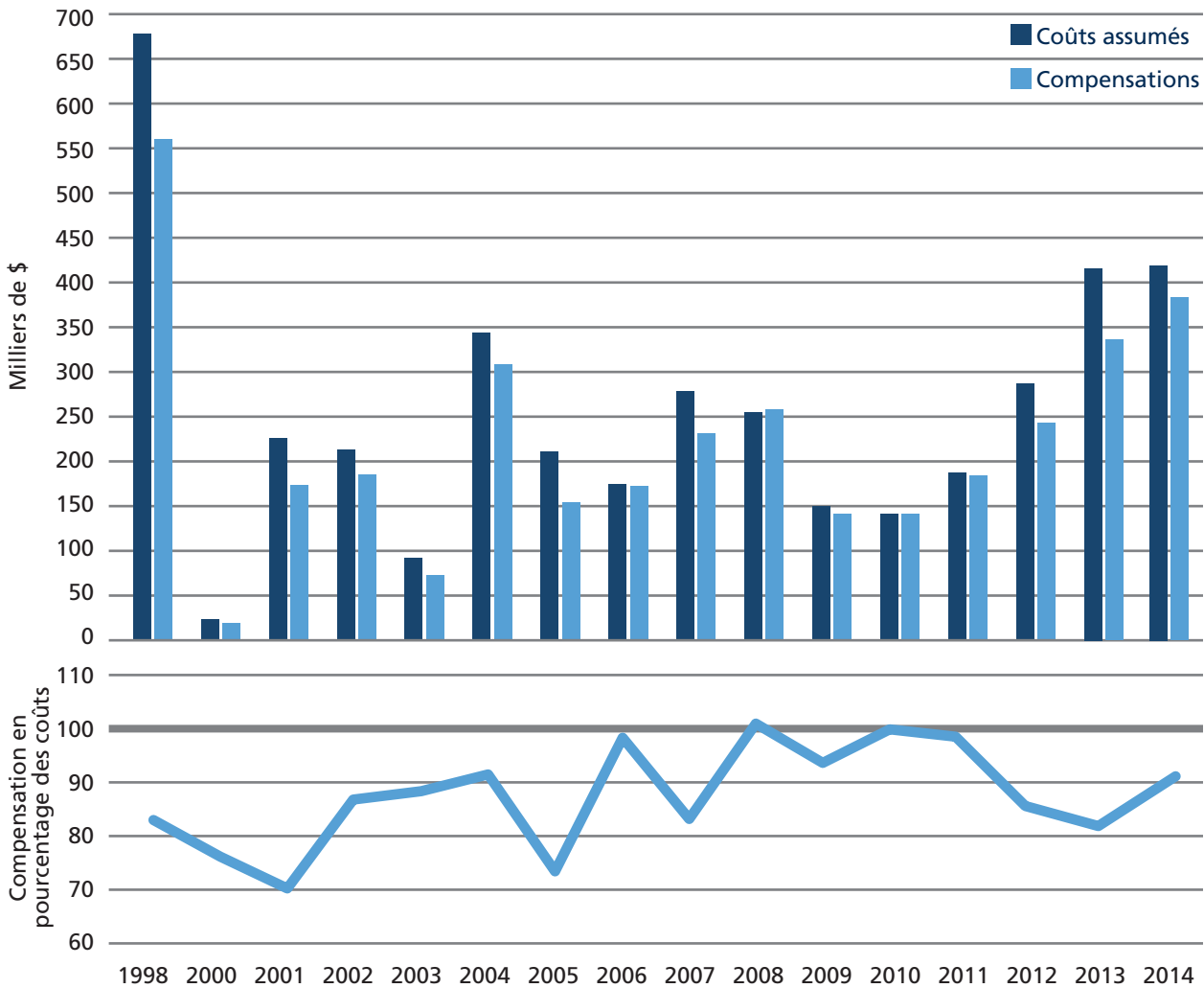
A l'instar du dossier de transport, l'AQClE recommande à la Régie de réduire les charges d'exploitation de 39 M\$ pour tenir compte des erreurs systématiques de projection qui ont donné lieu à la réalisation de trop-perçus au cours de la période 2009-2014. Par ailleurs, compte tenu de projections déraisonnables récurrentes des investissements inférieurs à 10 M\$, l'AQClE recommande de les réduire de 34 M\$, ce qui aurait un effet à la baisse sur la rémunération du capital investi et, ultimement, sur les revenus requis du distributeur.

Finalement, tel que proposé dans le dossier du transport, l'AQClE est d'avis que la Régie devrait examiner le taux de rendement sur les avoirs propres du Distributeur, lors du prochain dossier tarifaire.

### ■ Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2016 (R-3934-2015)

Déposée à la Régie le 30 juillet dernier, cette demande propose des revenus requis de 3 149,7 M \$ pour l'année 2016, une baisse de 30 M \$ par rapport aux revenus requis autorisés pour 2015. Cette demande tient compte des modifications comptables découlant du passage aux US GAAP (voir plus haut). Le calendrier des audiences, ainsi que les sujets qui seront débattus dans le cadre de cette requête, ont déjà fait l'objet de décisions procédurales. Les intervenants ont déposé leur preuve le 2 novembre dernier et les audiences orales se tiendront du 24 novembre au 3 décembre prochains.

## Coûts assumés pour la représentation devant la Régie de l'énergie 1998-2014\* et compensations reçues d'elle



Années réglementaires*	Coûts assumés totaux	Compensations totales	
1998 - 2014	3 985 838 \$	3 490 451 \$	87,6 %

\* L'année réglementaire fait référence à l'année du dépôt d'un dossier par la Régie de l'énergie, tel qu'indiqué dans le numéro de requête (ex. : R-XXXX-201X). Le processus réglementaire peut se dérouler sur plusieurs années, et le pourcentage de compensation – reflétant la pertinence, selon la Régie, des représentations faites devant elle – n'est pas déterminé immédiatement après le rendu de sa décision sur une requête.

Afin de refléter correctement le pourcentage de compensation reçu par l'AQCIE dans les différents dossiers, seuls ceux pour lesquels le pourcentage de compensation a été décidé peuvent figurer dans le tableau ci-haut. Les données de 2014 ne tiennent compte que des dossiers dont la compensation a été déterminée, elles seront donc complétées dans le prochain rapport annuel. La compensation n'avait été déterminée que pour deux dossiers de l'année réglementaire 2015, c'est pourquoi il ne sera tenu compte de cette dernière que dans le prochain rapport annuel.

Même si d'entrée de jeu le transporteur propose une diminution de ses revenus requis, l'AQCIE est d'avis qu'il y a place à d'autres réductions. Dans sa preuve, l'AQCIE aborde ainsi les questions du fonds de roulement (actifs dits stratégiques) et de la maintenance préventive, ainsi que l'historique des revenus requis et du taux de rendement.

Selon l'AQCIE, le fonds de roulement ne devrait pas inclure les actifs stratégiques demandés, la Régie ayant déjà tranché cette question dans le dossier R-3738-2010. Il est à noter que le Transporteur a refusé de quantifier les équipements en inventaire.

L'AQCIE recommande aussi à la Régie de réduire les charges nettes d'exploitation de 33,2 M\$ pour tenir compte des erreurs systématiques de projection, qui ont donné lieu à la réalisation de trop-perçus au cours de la période 2009-2014, et d'une projection déraisonnable pour la maintenance préventive.

L'AQCIE est aussi d'avis que la Régie devrait examiner, lors du prochain dossier tarifaire, le taux de rendement sur les avoirs propres. Il faudrait ainsi revoir la valeur des paramètres retenus, à la lumière des variables économiques actuelles, pour éviter d'accorder au transporteur un rendement minimum garanti sur ses avoirs propres.

## INTERVENTIONS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'AQCIE aura été très active auprès du gouvernement au premier semestre de 2015, avec la production de trois mémoires et l'envoi d'une lettre aux ministres à vocation économique, soulignant les incidences négatives des mesures concernant l'énergie contenues dans le Projet de loi 28.

Une fois les consultations sur la Politique énergétique 2016-2025 conclues, en juillet dernier, l'activité n'a pas véritablement repris après la pause estivale puisque cette politique, promise pour l'automne 2015, n'était pas encore déposée au 1<sup>er</sup> avril 2016.



### Projet de loi 28

À la fin novembre 2014, le gouvernement présentait à l'Assemblée nationale son *Projet de loi n°28 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*. En raison des incidences des mesures concernant l'énergie contenues dans ce projet de loi, et en prévision des débats à venir en 2015 menant à la sanction de cette loi, l'AQCIE présentait en décembre 2014 un document de référence à l'opposition parlementaire : *Le dynamisme industriel du Québec exige le contraire des mesures sur l'énergie de la Loi 28*.

Ces mesures – comme la captation des trop-perçus et des gains d'efficacité d'Hydro-Québec jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement; le refus du droit prioritaire à l'énergie patrimoniale pour les clients d'Hydro-Québec; la réouverture du projet des mini-centrales et l'ajout de 800 MW d'énergie renouvelable aux surplus considérables d'approvisionnement en électricité – peuvent faire augmenter considérablement les tarifs de l'électricité. Puisque celle-ci compose de 25 % à plus de 75 % des coûts d'exploitation des consommateurs industriels d'électricité, toute augmentation tarifaire a des effets marqués sur leurs activités et sur leurs investissements. À tel point que

le gouvernement, dans un décret destiné à la Régie de l'énergie, s'est déclaré préoccupé de l'effritement de la compétitivité des tarifs industriels.

À l'évidence, pareil décret de préoccupation peut avoir une incidence sur la fixation des tarifs, pourquoi l'émettre sinon ? Même s'il soutenait les intérêts des industriels, ce décret participe à l'un des graves problèmes soulevés par l'AQCIE à l'égard du Projet de loi 28.

En plus de l'effet des interventions gouvernementales sur l'établissement des tarifs, la stabilité et la prévisibilité de ceux-ci se trouvent minées par les interventions qui surviennent selon des impératifs politiques et de façon répétitive – huit depuis 2000, dont sept au cours des neuf dernières années. Or, dans l'évaluation des risques entourant un projet d'investissement, la stabilité et la prévisibilité sont aussi importantes que le niveau des tarifs. Lorsque la progression des tarifs devient trop aléatoire, les investissements prévus peuvent être réorientés vers d'autres juridictions que le Québec.

La présentation de l'AQCIE sur les menaces que font peser le Projet de loi 28 sur les consommateurs industriels d'électricité lui aura valu une invitation à défendre un mémoire devant la Commission des finances publiques, le 28 janvier 2015.

#### Mémoire, Commission sur les finances publiques

En raison du contexte, l'AQCIE s'est présentée devant la commission avec des attentes modestes. Les quelques articles concernant l'énergie se trouvaient noyés parmi plus de 300 articles contenus dans le Projet de loi 28, dont le gouvernement souhaitait l'adoption rapide afin d'appliquer ses mesures budgétaires.

Par notre présence et notre mémoire – [Le Projet de loi 28 représente un risque inacceptable pour le dynamisme industriel du Québec](#) – nous cherchions surtout à établir un nouveau jalon menant à la

dynamisation de l'activité industrielle au Québec, grâce à son abondante hydroélectricité. Nos recommandations visaient à contrer les mesures concernant l'énergie du Projet de loi 28, notamment en donnant aux tarifs industriels un accès prioritaire à l'énergie patrimoniale, afin d'assurer leur compétitivité; en cessant les interventions gouvernementales directes ou indirectes sur la fixation des tarifs, afin d'assurer leur stabilité et leur prévisibilité; et en renforçant l'indépendance de la Régie de l'énergie, afin qu'elle puisse exercer pleinement ses prérogatives. La réception fut très bonne, bien que sans effet immédiat.

#### Lettre aux ministres à vocation économique

Devant le peu de résonance qu'avaient eu nos démarches pour contrer les risques associés au Projet de loi 28, l'AQCIE et treize hauts-dirigeants de sociétés membres cosignaient, au début février 2015, une lettre à l'intention des ministres à vocation économique.

En manifestant bien concrètement l'inquiétude d'entreprises dont les activités se traduisent en milliers d'emplois et en milliards de dollars de retombées économiques, nous espérions recevoir une écoute attentive des ministres ayant le développement industriel au cœur de leur mission. Cette démarche nous valut plutôt une invitation à soumettre un nouveau mémoire.

#### Mémoire, Consultations relatives au budget 2015-2016

Le 13 mars 2015, l'AQCIE présentait son mémoire [Les consommateurs industriels partenaires essentiels de la croissance économique du Québec](#) dans le cadre des consultations prébudgétaires. Bien que, à juste titre, les tarifs industriels d'électricité ne sont pas du ressort de l'exercice budgétaire, nous avons souligné qu'en raison de leur incidence sur l'activité industrielle du Québec, cette question demeurait pertinente pour le budget 2015-2016 et pour tous ceux qui suivront.



Notre document mettait de nouveau l'accent sur les éléments propres à rendre véritablement concurrentiels les tarifs industriels d'électricité : fin de l'interfinancement en faveur des clients résidentiels; accès prioritaire à l'électricité patrimoniale; fin de l'ajout d'approvisionnement post-patrimonial ne répondant pas à des besoins réels ou exclusion de ces derniers de la structure tarifaire; autorisation des exportations d'Hydro-Québec Distribution si cette dernière demeure obligée de vendre en priorité l'énergie post-patrimoniale à ses clients. Nous y soulignons aussi l'importance d'assurer l'indépendance formelle de la Régie de l'énergie. Notons que les mesures que nous venons de citer sont bel et bien du ressort du gouvernement, et non de la Régie de l'énergie.

L'AQCIE se trouvant depuis plusieurs années à la recherche d'interlocuteurs, tant chez Hydro-Québec qu'au gouvernement, intéressés à parler affaires avec les industriels et à s'en faire les champions, notre mémoire recommandait la création d'un secrétariat, au sein de l'un des ministères à vocation économique, voué au développement des grandes industries. Il proposait aussi que la sélection du nouveau président d'Hydro-Québec, alors encore à nommer, tienne compte de son affinité avec les consommateurs industriels d'électricité.

C'est ainsi avec plaisir que nous avons vu l'ancien dirigeant d'une grande entreprise industrielle, Éric Martel, nommé par la suite à cette fonction stratégique.

#### Mémoire, Consultation sur la Politique énergétique 2016-2025

En novembre 2014, le gouvernement annonçait une nouvelle ronde de trois consultations thématiques sur la Politique énergétique 2016-2025, nettement plus modestes que la Commission sur les enjeux énergétiques de 2013. L'AQCIE a participé à la première de ces consultations, *Efficacité et innovation énergétiques*, tenue le 13 février à Montréal. Nous avons aussi déposé un mémoire, en juillet 2015, intitulé : [\*\*Pour une politique énergétique qui dynamise la structure industrielle québécoise.\*\*](#)

Afin que la politique énergétique puisse tenir ce rôle essentiel à l'économie du Québec, nous faisons une série de recommandations sur :

- *la réglementation*, visant essentiellement l'accès à l'énergie patrimoniale, l'autonomie de la Régie de l'énergie et la fin des interventions gouvernementales ayant une incidence sur les tarifs d'électricité;
- *l'efficacité énergétique*, afin d'assurer le partage de l'expertise et des meilleures pratiques ainsi que l'existence de programmes adéquats pour faciliter l'adoption de mesures d'efficacité non rentables;
- *les tarifs industriels*, pour que ceux-ci redeviennent compétitifs, qu'ils gagnent en stabilité et en prévisibilité et que des programmes, comme l'énergie interruptible, puissent en réduire le coût moyen;
- *la production et les approvisionnements*, afin que cesse l'achat à fort prix d'énergie excédentaire et que les appels d'offres, pour répondre à des besoins réels, se fassent sur la base de la compétitivité des coûts et non de filières de production particulières;
- *l'exportation*, pour assurer que les coûts importants de nouvelles interconnexions visant essentiellement l'exportation ne soient pas intégrés aux tarifs, ou seulement en proportion des bénéfices que peuvent en dégager les clients d'Hydro-Québec;
- *la création d'un organisme*, ou d'un secrétariat, voué au développement de la grande industrie au Québec.

#### Politique énergétique 2016-2025

En attente du dépôt de cette politique, l'AQCIE a appris par l'entremise des médias que l'exclusion d'éventuels développements éoliens additionnels de la grille tarifaire – en confiant les coûts à Hydro-Québec Production – serait l'un des aspects positifs de la nouvelle Politique énergétique 2016-2025.

S'il s'avère, ce volet de la nouvelle politique donnerait suite aux nombreuses recommandations faites à cet égard au fil des ans, notamment par l'AQCIE. Cependant, nous croyons que le raisonnement derrière cette décision – la dissociation des mesures de développement régional de la tarification de l'électricité – devrait aussi s'appliquer aux 4 000 MW d'électricité éolienne installés, et à leur intégration au réseau. Dès l'origine, le recours à l'énergie éolienne au Québec avait essentiellement une mission de développement économique régional, les besoins d'approvisionnement étant déjà largement comblés.

Les médias nous annonçaient aussi, fin février, un élément qui pourrait être un pivot de la prochaine Politique énergétique, la création de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ). Il s'agirait d'un regroupement de responsabilités propice à améliorer notamment l'efficacité des mesures d'efficacité énergétique mais dont l'arrimage des prérogatives avec celles de la Régie de l'énergie mériterait toute notre attention.

## **INTERVENTIONS AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC**

En plus de nombreuses discussions qui se tiennent couramment avec la direction responsable des ventes aux grandes entreprises chez Hydro-Québec, et dans le cadre des interventions qui se font régulièrement devant la Régie de l'Énergie sur des dossiers spécifiques, l'AQCIE voit à organiser des rencontres formelles avec le Comité de travail sur les options tarifaires composé de représentants ad hoc des industries membres du conseil d'administration de l'AQCIE et du Conseil de l'industrie forestière du Québec. Hydro-Québec siège aussi à ce comité où on y retrouve les responsables des ventes, de la réglementation, de la tarification, de l'efficacité énergétique et des approvisionnements. En plus d'arrêter les conditions de programmes de l'électricité interruptible et de l'électricité additionnelle, ce comité, qui tient généralement au moins une réunion par année, a également permis de régler plusieurs questions opérationnelles avec la clientèle des grandes industries.

En 2015, le comité a siégé le 19 juin. Plusieurs questions y ont été débattues, dont le bilan de l'électricité interruptible 2014-2015. Ce programme a rapporté 19 M \$ aux 26 entreprises participantes qui ont fourni un total de 1 250 MW d'électricité interruptible. On y apprenait également que les interruptions pour 2016 seraient faites par automatisation, assurant ainsi une meilleure coordination du programme.

Hydro-Québec nous a fait part de ses besoins en puissance pour les années à venir et des moyens qui seront déployés pour y répondre. C'est ainsi qu'en sus de l'électricité interruptible fournie par les industriels, estimée à 1 500 MW, Hydro Québec ira en appel d'offre pour en obtenir 500 MW de plus et la centrale TCE de Bécancour sera mise à contribution pour un autre 500 MW. D'autres outils seront développés, dont la contribution en électricité interruptible des entreprises abonnées aux services de moyenne puissance et l'implantation d'un programme pilote d'interruption des chauffe-eau domestiques.

En regard de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec demeure ouverte à discuter de modalités d'application de programmes, dans la mesure où il n'y a pas d'augmentation de l'enveloppe budgétaire approuvée par la Régie de l'énergie.

Les industriels ont plaidé à nouveau sur le besoin de faire un balisage sur les prix moyens payés par nos concurrents dans les autres juridictions. Hydro-Québec s'est dite prête à considérer une façon de baliser les conditions tarifaires offertes ailleurs avec la contribution des grands industriels. Les détails du financement et de l'approche à retenir demeurent à déterminer.

D'autres questions ont aussi été discutées lors de cette rencontre, dont la reconnaissance de la grève et du lockout dans la définition de la force majeure et l'élaboration d'une stratégie pour reprendre cette question devant la Régie de l'énergie. Le nouveau tarif de développement économique a aussi été présenté, ce programme étant dans sa phase initiale. Le démarchage se fait en collaboration avec Investissement Québec.

## INTERVENTIONS AUPRÈS DES MÉDIAS

Au premier semestre de 2015, les enjeux énergétiques sont demeurés bien présents dans l'actualité, dans la foulée du Projet de loi 28, des consultations prébudgétaires et des nouvelles consultations sur la politique énergétique du Québec 2016-2025, de la réglementation de l'électricité, des enjeux tarifaires et du rôle que peut jouer l'électricité dans le développement industriel au Québec. Cette activité a cependant diminué considérablement au cours du deuxième semestre, notamment du fait que la politique énergétique n'a pas été déposée à l'automne, tel qu'annoncé.

Selon les articles répertoriés par l'AQCIE, à savoir ceux qui traitent des enjeux énergétiques d'une façon justifiant un commentaire éditorial de notre part, l'année 2015 en est une d'intensité normale, avec une trentaine de nouvelles commentées. Ce chiffre est en effet comparable à ceux des années 2011 et 2012, alors qu'au cours des années 2013 et 2014 nous avons commenté 103 et 59 articles, respectivement.

L'AQCIE a cependant tiré de ces années de forte activité un avantage qui perdure. Notre directeur exécutif, Luc Boulanger, demeure sur la liste courte des experts invités par les médias à commenter l'actualité énergétique. En ce sens, même si nous répertorions un nombre d'articles que l'on pourrait qualifier de « normal », leur portée et la qualité du reflet du point de vue des industriels actifs au Québec demeurent nettement supérieures à ce que nous connaissions avant 2013.

En fait, cet avantage s'est même accru puisque nous comptons un article répertorié sur trois où le porte-parole de l'AQCIE était interviewé en 2015, comparativement à un sur quatre en 2014. À cette statistique il faut ajouter les nombreuses contributions, recherches et éclairages offerts aux journalistes par l'AQCIE et qui ne se traduisent pas nécessairement en entrevue formelle.

Parmi les sujets sur lesquels l'AQCIE s'est prononcée en 2015 dans ses commentaires éditoriaux, soulignons :

- La remise en question des prérogatives de la Régie de l'énergie par le Projet de loi 28;
- Les démissions survenues à la tête d'Hydro-Québec et la nomination du nouveau président;
- L'augmentation des tarifs d'électricité et les demandes d'Hydro-Québec pour 2016;
- Les trop-perçus totalisant 1,4 milliard \$ conservés par Hydro-Québec et son actionnaire unique;
- Le recul de la consommation industrielle d'électricité au Québec;
- La décision du gouvernement de ne pas imposer aux clients d'Hydro-Québec les coûts de l'énergie éolienne, au-delà des 4 000 MW installés auxquels il s'était engagé.

La notoriété que lui apporte sa présence dans les médias soutient les actions de l'AQCIE auprès du gouvernement et de la Régie de l'énergie. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir l'intérêt des médias se maintenir à notre égard.

## COMMUNICATIONS

Les commentaires que nous recevons de nos différents publics nous confortent dans l'utilisation des outils développés pour communiquer avec eux. Nos différentes initiatives appuient efficacement les efforts que déploie l'AQCIE pour obtenir des décisions politiques et réglementaires assurant les industriels de tarifs compétitifs, stables et prévisibles. C'est ainsi qu'ils pourront jouer au mieux leur rôle essentiel à la société québécoise : soutenir et créer, ici-même, les emplois et les retombées économiques qui contribuent au niveau de vie de nos concitoyens.

### AQCIE.ORG

Outre qu'il assure sa présence publique permanente, le site Internet de l'AQCIE regroupe et conserve ses interventions, communications et publications. Même si l'AQCIE vise plutôt la qualité que le nombre des personnes auxquelles elle s'adresse – les décideurs politiques, réglementaires et économiques – il est intéressant de constater que le site soutient l'intérêt année après année et que sa popularité est aussi liée à la place qu'occupent les enjeux énergétiques dans l'actualité.

(Voir le tableau des Statistiques de fréquentation 2013-2016 à la page 19)

### L'ÉNERGIQUE

Notre bulletin d'information, *L'Énergique*, en était à sa neuvième année en 2015. Reflet de la nature des communications que l'AQCIE souhaite entretenir, ce bulletin privilégie les articles d'une certaine tenue, contenant une information de qualité et approfondie. C'est pourquoi il est offert en deux versions : en ligne, afin d'offrir un accès dynamique et ciblé vers chacun des articles, et sous format PDF pour les lecteurs qui préfèrent une version magazine. Nos statistiques de

fréquentation indiquent que cette dernière version est la plus populaire, indiquant que la lecture de *L'Énergique* est une activité à laquelle on souhaite accorder tout le temps nécessaire.

Puisque l'édition parue en décembre 2014 couvrait la période hiver 2014-2015, nous avons produit deux numéros additionnels en 2015. Outre les articles et chroniques de nos collaborateurs réguliers, les éditions de 2015 ont accueilli des collaborateurs de grande qualité, dont Jean Matuszewski, économiste et président, E&B DATA; Normand Mousseau, titulaire de la Chaire de recherche de l'Université de Montréal sur les matériaux complexes, l'énergie et les ressources naturelles et co-président de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec; Daniel Normandin, directeur exécutif, Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire, École Polytechnique de Montréal; et Daniel Pelletier, juge administratif, Commission des lésions professionnelles, et président, Conférence des juges administratifs du Québec.

Les éditions parues en 2015 offraient notamment des dossiers sur l'importance de fonder la nouvelle politique énergétique sur des bases économiques solides; sur l'économie circulaire; sur l'importance de soutenir les industries actuellement actives au Québec autant que celles que l'on souhaite attirer; sur la réglementation incitative; sur l'indépendance des juges des tribunaux administratifs du Québec, ainsi que sur plusieurs éléments centraux du processus réglementaire, tels que le respect des règles de l'art en matière d'appels d'offres et l'asymétrie des moyens dont disposent Hydro-Québec et les intervenants devant la Régie de l'énergie.

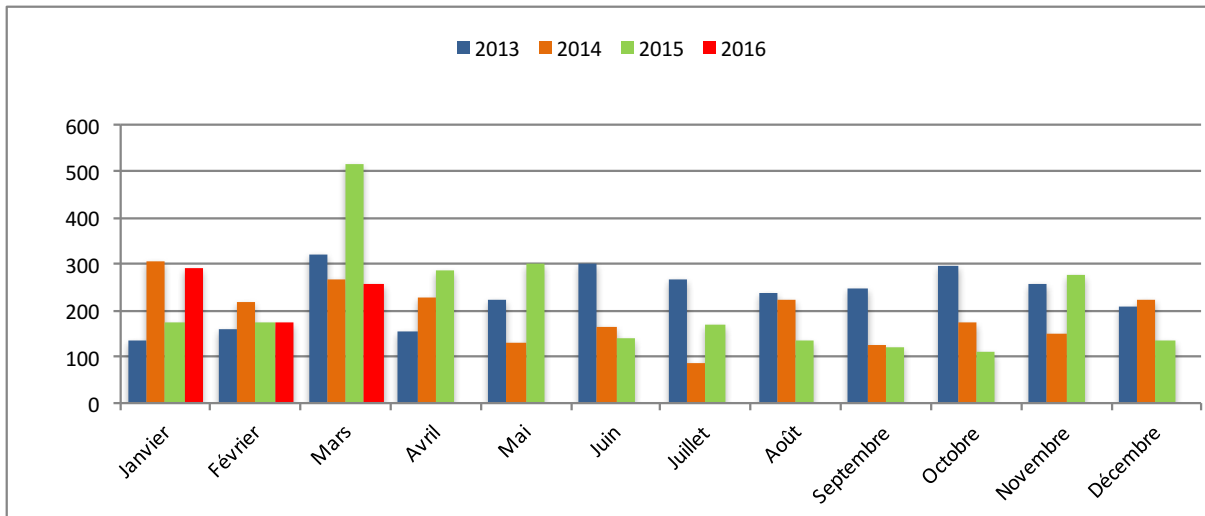
Nos statistiques de fréquentation indiquent que plusieurs articles des éditions, voire des années, antérieures figurent parmi les pages les plus visitées du site, attestant de leur intérêt durable.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION 2013-2016 AQCIE.ORG

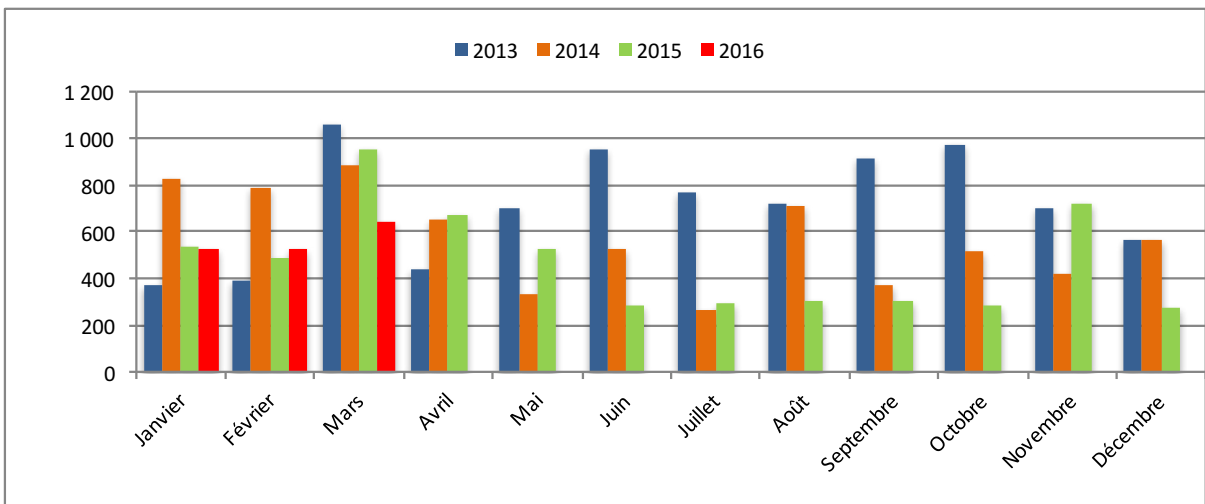
	SESSIONS				PAGES VUES			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Janvier	135	306	174	289	370	825	532	523
Février	159	216	173	173	388	788	489	531
Mars	322	267	515	259	1 063	889	949	642
Avril	156	227	287		442	653	675	
Mai	225	128	299		696	329	522	
Juin	302	166	141		952	526	284	
Juillet	268	86	170		768	266	293	
Août	236	222	133		716	711	301	
Septembre	246	123	122		917	373	299	
Octobre	296	176	111		969	513	289	
Novembre	258	148	277		705	415	721	
Décembre	209	223	136		565	563	278	

Note : Les données sont au 31 mars 2016

SESSIONS



PAGES VUES



## **LA REVUE DE PRESSE, COMMENTÉE PAR L'AQCIE**

Plutôt que d'offrir une revue de presse conventionnelle à ses membres et aux visiteurs de son site Internet, l'AQCIE diffuse plutôt ses commentaires éditoriaux sur des nouvelles choisies en raison de leur importance à l'égard de la sphère énergétique et de l'activité industrielle. Certains de ces commentaires, jugés plus marquants, sont aussi diffusés par courriel auprès des membres de l'AQCIE et d'industriels qui partagent leurs intérêts et pouvant souhaiter joindre ses rangs. En 2015, nous avons rédigé 27 de ces nouvelles commentées et diffusé 13 éditions de *La revue de presse, commentée par l'AQCIE*.

## **DERNIÈRE HEURE**

L'AQCIE informe ses membres sur les enjeux critiques et sur les activités relatives à la vie de l'association (assemblées annuelles et semi-annuelles) par la voie du bulletin *Dernière heure*. En 2015, nous en avons produit 10 éditions, traitant notamment des incidences relatives à l'énergie du Projet de loi 28; de l'évolution des demandes tarifaires d'Hydro-Québec, des conséquences d'une éventuelle application du Rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (Rapport Godbout); du dépôt du mémoire de l'AQCIE dans le cadre de la consultation sur la Politique énergétique du Québec 2016-2022; et de la décision du gouvernement de ne pas imposer aux clients d'Hydro-Québec les coûts de l'énergie éolienne qu'il pourrait commander en plus des 4 000 MW installés.

## Conseil d'administration 2015-2016

### **Président**

Michel Gariépy  
CEZinc Canada

### **Vice-présidents**

François Perras  
ArcelorMittal

Benoît Pepin  
Rio Tinto Alcan

### **Trésorier**

Olivier Charest  
Alcoa Groupe Produits primaires

### **Secrétaire**

André Gagné  
Rio Tinto Fer et Titane

### **Directeurs**

Lucie Bellerose  
Olin Canada ULC

Richard Godin  
Les Forges de Sorel

Marianne Huot  
ArcelorMittal Mines Canada

André Jetté  
AXIALL Canada inc.

Cynthia Martin  
Akzo Nobel Pâte et performance Canada inc.

Sylvain Mayrand  
A. Lasseonde inc.

Lyne Raymond  
ERCO Mondial

### **Directeur exécutif de l'AQCIE**

Luc Boulanger

Au 1<sup>er</sup> avril 2016

## Entreprises membres de l'AQCIE

- A. Lassonde inc.
- Agropur Coopérative
- Air Liquide Canada inc.
- Air Products Canada Ltée
- AkzoNobel
- Alcoa
- Aluminerie Alouette inc.
- ArcelorMittal
- ArcelorMittal Mines Canada
- AXIALL Canada inc.
- Barry Callebaut Canada
- Biscuits Leclerc Ltée
- Bonduelle Canada
- Bridgestone Canada inc.
- Bridor Inc.
- Canada Bread Company Ltd
- Canexus
- Chimie ParaChem inc.
- Congébec
- Eaux Vives Water Inc.
- Emballages Mitchell-Lincoln Ltée
- Énergie Valero inc.
- ERCO Mondial
- Forges de Sorel (Les)
- Groupe Robert Inc.
- IBM – Usine de Bromont
- Kronos Canada Inc.
- Lafarge Canada Inc.
- Laiterie Chalifoux
- Lavo Inc.
- LEK inc.
- Linde Canada Ltd
- Molson Coors Canada
- Norampac
- Olin Canada ULC
- Olymel s.e.c./l.p.
- Praxair Canada Inc.
- Produits Plastique Qualipak inc. (Les)
- Rio Tinto Alcan
- Rio Tinto Fer et Titane
- Saputo Produits Laitiers Canada s.e.n.c.
- Silicium Québec SEC
- Suncor Energy
- Xstrata Copper Canada division CCR
- Xstrata Copper Canada division fonderie Horne
- Zinc Électrolytique du Canada Limitée

Au 1<sup>er</sup> avril 2016



## Entreprises membres de l'AQCIE





1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7  
Téléphone : 514 350-5496  
Télécopieur : 514 286-6078  
[www.aqcie.org](http://www.aqcie.org)